

La France instrumentalise l'être humain

Article rédigé par *Jean-Marie Le Méné**, le 23 juin 2006

L'Agence de la biomédecine a annoncé le 20 juin avoir délivré les premières autorisations de recherche sur l'embryon à six équipes françaises travaillant dans des structures publiques. Née de la loi de bioéthique du 6 août 2004, l'Agence est l'autorité de référence chargée d'encadrer les travaux scientifiques sur l'embryon et la conservation de cellules souches embryonnaires à des fins de recherches.

Des 12 équipes qui en avaient fait la demande, aucune n'a été refusée par l'Agence de la biomédecine. Six ont été retenues, cinq sont en cours d'instruction et une s'est retirée. Sur ces six équipes retenues, cinq appartiennent à l'Inserm et à l'Institut Pasteur et travailleront sur des lignées de cellules souches embryonnaires importées.

Pour la première fois en France, une équipe tentera sur le territoire national de créer à partir d'embryons humains des lignées de cellules souches. Cette équipe est codirigée par Marc Peschanski (Istem, Evry) et Stéphane Viville (CHU Strasbourg). Marc Peschanski est, rappelons-le, un chercheur financé par l'argent du Téléthon, qui a milité activement pour obtenir l'autorisation de la recherche sur l'embryon et aujourd'hui pour obtenir le clonage.

Vivisection

Après la publication du décret d'application du 6 février 2006, ces décisions constituent le franchissement d'une étape symbolique supplémentaire qui devrait appeler une condamnation immédiate de la part des instances ou institutions qui défendent la vie de l'être humain dès son commencement. L'autorisation de la recherche sur l'embryon humain congelé surnuméraire consacre en réalité et très précisément la vivisection de l'être humain au stade embryonnaire.

Or l'exploitation des cellules de l'embryon humain n'est en rien une nécessité scientifique dans la mesure où les chercheurs connaissent la présence de cellules souches présentant des caractéristiques comparables chez l'adulte ou dans le sang du cordon ombilical. Chacun sait que le prélèvement chez l'adulte ne pose aucun problème éthique puisqu'il ne porte pas atteinte à sa vie.

En conséquence l'exploitation des cellules souches embryonnaires n'est motivée que par l'intérêt économique. Les mêmes recherches sur des embryons d'animaux pourraient être menées mais elles sont coûteuses puisqu'il faut entretenir l'élevage, alors qu'un embryon humain "dépourvu de projet parental" n'a plus aucune valeur.

Les catholiques en otage

Face à une telle instrumentalisation de l'être humain, on s'étonnera donc que le quotidien *La Croix*, qui consacre une page à cette information sous la signature de Pierre Bienvault et Marianne Gomez, n'émette pas la moindre réserve sur la destruction des embryons ni sur leur utilisation comme souris de laboratoire. Mme Gomez n'aborde la question éthique qu'avec la seule phrase du chercheur interrogé ("bénéficiaire" d'une de ces autorisations) : "C'est vrai je ne suis pas croyant, mais dans mon équipe, certains le sont, et ces recherches ne les choquent pas, car ils savent qu'elles peuvent apporter beaucoup."

Cette phrase de conclusion reprise sans recul, ni distance, ni même interrogation, dans un journal comme *La Croix*, est déroutante pour des lecteurs déjà déroutés eux-mêmes sur le sujet, et insultante pour les catholiques qui connaissent l'enseignement de l'Église et sont pris en otage par cette position. Il appartient aux croyants de faire savoir que la protection de la vie humaine dès son commencement n'est pas une option facultative, elle est un devoir pour tout homme et a fortiori pour tout chrétien.

Rappelons que le conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine est présidée par Alain Cordier, l'ancien président du directoire du groupe Bayard, propriétaire de *La Croix*.

*Jean-Marie Le Méné est président de la Fondation Jérôme-Lejeune.

Pour en savoir plus :

À propos du décret d'application du 6 février 2006 qui a permis ces autorisations de recherche : Main basse confirmée sur l'embryon humain, Décryptage, 24 février 2006.

Le site de l'Agence de la biomédecine

Le site de la Fondation Jérôme-Lejeune

Commandez gratuitement le Manuel BIOthique des jeunes

Voir aussi : L'Europe en marche vers le financement de la recherche sur l'embryon humain, par Élisabeth Montfort, Décryptage, 23 juin 2006 (Ndlr).

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage